

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2018 – NUMÉRO 120 DU 31 MAI 2018

TABLE DES MATIERES

CABINET DU PREFET SERVICE DE LA REPRESENTATION DE L ETAT

Arrêté préfectoral du 29 Mai 2018 accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Arrêté préfectoral du 29 Mai 2018 accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

SECRETARIAT GENERAL DE LA PREFECTURE DU NORD DIRECTION DE LA CITOYENNETE

Décision de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique du Nord
portant autorisation
Dossier N°367
Séance du 17 Mai 2018

CENTRE HOSPITALIER SAMBRE AVESNOIS

Décision N°10/2018 du 29 Mai 2018 portant délégation de signatures dans le cadre d'un dépôt de plainte en
qualité d'administrateur de garde ou directeur d'astreinte



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service de la
représentation de l'État

Bureau du protocole, des
visites officielles et des
distinctions honorifiques

Réf. : Cab – F18M0249

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord

Considérant que M. Charlie DUBUIS, agent communal à Grand Fort Philippe, a porté secours aux occupants d'un véhicule en feu, le 25 avril 2018, à Grand Fort Philippe.

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Charlie DUBUIS.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Fait à Lille, le 29 mai 2018


Michel LALANDE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU NORD

Cabinet du préfet

Service de la
représentation de l'État

Bureau du protocole, des
visites officielles et des
distinctions honorifiques

Réf. : Cab – F18M0248

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord

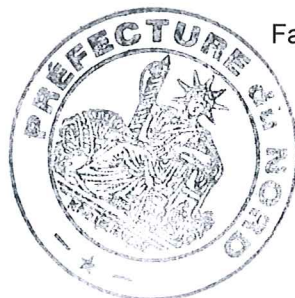
Considérant que M. Yannick FOURNIER, agent communal à Grand Fort Philippe, a porté secours aux occupants d'un véhicule en feu, le 25 avril 2018, à Grand Fort Philippe.

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Yannick FOURNIER.

Article 2 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Fait à Lille, le 29 mai 2018


Michel LALANDE



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la Citoyenneté

Bureau de la réglementation
générale et de la circulation
routière

DOSSIER N°367

AUTORISATION

La Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique du Nord,

Aux termes du procès-verbal et de ses délibérations en date du 17 mai 2018 prises sous la présidence de Monsieur Thierry MAILLES, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord, représentant Monsieur le préfet empêché,

Vu le code du cinéma et de l'image animée notamment ses articles L.212-6-2 et R.212-6-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-25 ;

Vu la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008, notamment ses articles 102 et 105 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-268 du 10 mars 2015 modifiant la partie réglementaire du code du cinéma et de l'image animée relatif à l'aménagement cinématographique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 par lequel Monsieur le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, donne délégation de signature à Monsieur Thierry MAILLES en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord, délégation régulièrement publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord sous le n° 245 du 2 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2017 par lequel Monsieur le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, organise la suppléance de la présidence de la CDAC et autorise Monsieur Thierry MAILLES, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord à présider la CDAC du Nord, suppléance régulièrement publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord sous le n°265 du 28 novembre 2017,

Vu la demande d'autorisation d'aménagement cinématographique de la ville de MARCQ-EN-BAROEUL portant création d'un cinéma sous l'enseigne « M'Ciné » composé de 3 salles et de 436 places, à MARCQ-EN-BAROEUL, Place Paul Doumer, enregistrée le 21 mars 2018 sous le numéro 367 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 avril 2018 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement cinématographique du Nord pour l'examen de la demande susvisée,

Vu les rapports d'instruction présentés par la direction régionale des affaires culturelles - Hauts de France (DRAC) et la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM),

Après avoir délibéré, assistée de Monsieur CORNET représentant le directeur régional des affaires culturelles – Hauts de France, et Monsieur CARRÉ, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord,

Considérant que la CDACi se prononce sur l'effet potentiel sur la diversité cinématographique offerte aux spectateurs dans la zone d'influence cinématographique concernée et sur l'effet du projet sur l'aménagement culturel du territoire, la protection de l'environnement et la qualité de l'urbanisme, conformément aux critères d'évaluation énoncés à l'article L.212-9 du code de cinéma et de l'image animée,

Considérant que la DRAC émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'aménagement cinématographique de la ville de MARCQ-EN-BAROEUL portant création d'un cinéma sous l'enseigne « M'Ciné » composé de 3 salles et de 436 places, à MARCQ-EN-BAROEUL, Place Paul Doumer,

Considérant que la DDTM émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'aménagement cinématographique de la ville de MARCQ-EN-BAROEUL portant création d'un cinéma sous l'enseigne « M'Ciné » composé de 3 salles et de 436 places, à MARCQ-EN-BAROEUL, Place Paul Doumer,

Considérant que ce projet contribue à diversifier l'offre cinématographique offerte aux spectateurs de la zone concernée et à renforcer l'offre généraliste mais également de type art et essais,

Considérant que l'équipement proposé, de dernière génération, contribue à apporter un nouveau service aux spectateurs,

Considérant que ce projet participe à la redynamisation culturelle de la commune de par son implantation en centre-ville,

Considérant que ce projet implanté en centre-ville dispose d'une bonne desserte en transports en communs,

A DÉCIDÉ D'ACCORDER

L'autorisation d'aménager un cinéma sous l'enseigne « M'Ciné » composé de 3 salles et de 436 places, à MARCQ-EN-BAROEUL, Place Paul Doumer, **par 5 votes favorables sur les 5 membres** que compte la commission, une personnalité qualifiée en matière de distribution et d'exploitation cinématographique et une personnalité qualifiée en matière de développement durable étant excusées, l'autorisation n'étant accordée qu'à condition de recueillir 4 votes favorables.

à la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL
Hôtel de ville
103 Avenue du Maréchal Foch
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Ont voté POUR le projet :

Au titre des élus locaux :

Monsieur Matthieu CORBILLON, représentant de la Métropole Européenne de Lille

Monsieur Régis CAUCHE, représentant le Président du Syndicat Mixte du Scot de Lille Métropole

Monsieur Xavier BONNET, représentant la commune la plus peuplée de l'arrondissement, Lille


Madame Marie-Hélène QUATREBOEUF, représentant le Président du Conseil régional des Hauts-de-France

Au titre des personnalités qualifiées :

Monsieur Jean-Daniel VAZELLE, personnalité qualifiée du collège DEVELOPPEMENT DURABLE

Fait à Lille, le **30 MAI 2018**

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général adjoint


Thierry MAILLES



**DECISION n°10/2018
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURES DANS LE CADRE D'UN DEPOT DE PLAINTE
EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE GARDE OU DIRECTEUR D'ASTREINTE**

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article 6143-7,

VU les Articles D. 6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 22 mars 2012 portant nomination de Mme Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ en qualité de Directeur au Centre Hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 9 octobre 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ en qualité de directrice du Centre Hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge et de l'Hôpital Départemental de Felleries Liessies,

Vu la décision de l'ARS du Nord-Pas-de-Calais en date du 13 mars 2015 portant nomination de Mme Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ en qualité de directeur intérimaire au Centre Hospitalier de Jeumont,

Vu l'article 15-3 du Code de procédure pénale

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Sambre Avesnois n°11/2018 portant délégation de signature aux administrateurs de garde

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Sambre Avesnois n°30/2017 portant délégation de signature aux directeurs d'astreinte

Le Directeur du Centre Hospitalier de Sambre Avesnois :

DECIDE

Article 1

La présente décision annule et remplace la décision n° 26/2017.

Article 2

Une délégation de signature est accordée aux Directeurs d'Astreinte et aux Administrateurs de Garde cités dans le tableau joint.

Article 3

Il est accordé aux Directeurs d'Astreinte et aux Administrateurs de Garde, cités dans le tableau, une délégation de signature pour tous actes et décisions relevant de la compétence du Directeur de l'établissement et intervenant pendant la garde administrative, y compris dans le cadre d'un dépôt de plainte au titre de l'établissement.

Article 4

La présente décision est applicable à compter de sa signature. Elle sera au publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Maubeuge, le 29 mai 2018

Le Directeur

Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ



**Les délégués
(cf. tableau joint)**

| Administrateurs de garde du Centre Hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge | |
|---|--|
| Nom | Fonction |
| Laetitia ALVAREZ | Ingénieur |
| Aurélie HEUCLIN | Attachée d'Administration Hospitalière |
| Anne DUBRAYE | Cadre Supérieur de Santé |
| Olivier GERBAUD | Ingénieur |
| Karine GNANSOUNOU | Cadre Supérieur de Santé |
| Véronique LEMAIRE | Cadre Supérieur de Santé |
| Estelle MIELLOT | Cadre Supérieur de Santé |
| Hélène PAPPALARDO | Cadre Supérieur de Santé |
| Sabrina STRAMANDINO | Ingénieur |
| Delphine VIARDOT | Attachée d'Administration Hospitalière |
| Directeurs d'astreinte du Centre Hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge | |
| Christine BATTEUX | Directeur Adjoint |
| Marie France DELPORTE | Directrice des Soins |
| Patrick JACSON | Directeur Adjoint |
| Murielle MASCREZ | Directeur Adjoint |
| Florian PETIT | Directeur Adjoint |
| Jean-David PILLOT | Directeur Adjoint |